Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260506-2026050116-DE

COMMUNE DE LANDEHEN
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, LE SIX MAI, à VINGT HEURES,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire.
Convocation du 25 avril 2026.

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents : 13 Nombre de pouvoirs : 2

Présents : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire, Christine BRETON, Philippe BOSCHER, Stéphanie KERAUFFRET, Adjoints, Murielle NICOLAS, Benoît ROUAULT, Isabelle GICQUEL, Benjamin ROUAULT, Fabienne PERRO, Maxime ROBIN, Laurent CHEVREAU, Catherine RUFFET, Sonia JOANNOT.
Absents excusé(e) s : David GAUBERT qui a donné pouvoir à Christine BRETON, Corentin POILVET qui a donné pouvoir à Nathalie TRAVERT LE ROUX.

Le Conseil nomme Fabienne PERRO en qualité de **Secrétaire de séance.**

DELIBERATION N° 2026-05-01-16
9.1 DEMARCHES pour EVENEMENTS

Madame Le Maire expose :

Les précédents conseils municipaux ont délibéré sur les démarches à effectuer par la Commune à l'occasion d'évènements célébrés à Landéhen ou touchant la famille des élus, du personnel communal, doyens….

Elle donne lecture des décisions prises et invite le Conseil Municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **FIXE les modalités d'intervention de la Commune, lors des évènements de la manière suivante :**

1. **Démarches de la Commune lors d'événements familiaux célébrés à Landéhen**

- **mariage** : livre se rapportant au mariage
- **baptême** civil : livre se rapportant au parrainage civil et/ou mon premier livre en fonction de l'âge de l'enfant
- **Noces d'Or, de Diamant**.... : livre se rapportant au mariage, offert aux époux, accompagné d'un cadeau d'une valeur de 50 € maximum (plante, arbuste, composition florale …)
- **Pacs** : livre se rapportant au Pacs

2. **Décès**

- **Parution d'un avis d'obsèques pour** :

un ancien élu
un élu en fonction et les membres de sa famille, en ligne directe (conjoint, ascendant, descendant)
un agent retraité
un agent en activité et les membres de sa famille en ligne directe (conjoint, descendant, ascendant),
un membre ou ancien membre du CCAS

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200984-20260506-2026050116-DE

le/la doyen-ne de la Commune domicilié-e ou anciennement dommicilié-e à Landéhen

- **Des fleurs seront offertes pour :**

- les élus en fonction et leur conjoint et leurs descendants
- les agents en activité et leurs conjoints et leurs descendants.

- **Location de salles :**

- pour café après obsèques : gratuité de la Maison du temps Libre (ou de la salle polyvalente) pour le café après obsèques d'une personne domiciliée ou anciennement domiciliée à Landéhen ou inhumée à Landéhen (application d'un tarif retour pour les personnes pour les autres situations).
- obsèques civils : une salle mise à disposition pour le décès d'une personne domiciliée ou anciennement domiciliée à Landéhen ou inhumée à Landéhen. (application d'un tarif retour pour les personnes pour les autres situations).

3. **Anniversaire de centenaire**

Prise en charge du vin d'honneur et cadeau d'une valeur de 100 € maximum.

4. **Evènements associatifs exceptionnels**

Participation, à l'occasion des évènements exceptionnels des associations, au vin d'honneur en fournissant la boisson à raison d'une bouteille pour six personnes ainsi que des pains surprise ou équivalent. Il s'agit également d'une manière de soutenir les commerces de la Commune. Les conseillers municipaux disponibles lors de ces évènements pourront aider l'association au service. L'intervention de manière impersonnelle sous forme de versement de subvention n'est pas privilégiée.

- **DONNE mandat au Maire pour décider de modalités différentes d'intervention pour les cas qui ne seraient pas prévus dans la présente délibération.**

VOTE pour : 15 contre : 0 abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Nathalie TRAVERT LE ROUX,
Maire

Fabienne PERRO,
Secrétaire

Délibération certifiée publiée le 19 mai 2026 - transmise en Préfecture le 19 mai 2026
Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire